RÉGION ACADÉMIQUE
CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Mémo pratique à l'attention des élèves de terminale et de leur famille

A partir du 18 Janvier 2023 : Inscription, création de dossier

Munissez-vous des éléments suivants :

- ✓ **Une adresse mail valide que vous consultez régulièrement.**
- ✓ Votre numéro INE (Identifiant National Élève) composé de 11 caractères (10 chiffres+1 lettre ou 9 chiffres+2 lettres). L'INE est affiché sur vos bulletins scolaires et sur le certificat de scolarité. Pour les élèves de terminale en lycée agricole, utilisez votre INAA (identifiant d'inscription au bac agricole).
- ✓ Le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

1 # Charte du candidat

Prenez connaissance de la charte Parcoursup lors de la création de votre dossier. En validant la charte qui précise les règles de la procédure, vous vous engagez à la respecter.

Utilisez de préférence un ordinateur ou téléchargez l'application Parcoursup sur votre mobile

2 # Informations personnelles

↳ **Lors de la création du dossier, il est important de ne pas vous déconnecter** avant d'avoir reçu le **code de validation envoyé sur votre email.** Ce code devra être reporté dans votre dossier, il s'agit d'une étape de sécurité obligatoire.

- ✓ Saisissez votre date de naissance, votre numéro INE ou INAA pour les lycées agricoles et votre commune de naissance. La plateforme détectera l'établissement dans lequel vous êtes scolarisé. Les informations remontées automatiquement (identité, état civil et coordonnées personnelles) sont à vérifier et à corriger en cas d'erreur.

  ↳ à cette étape de l'inscription, **un numéro de dossier vous est attribué. Notez-le et conservez-le, il sera indispensable pour vous connecter à votre dossier Parcoursup durant toute la procédure.**
- ✓ Renseignez les coordonnées de vos représentants légaux afin qu'ils reçoivent en même temps que vous les informations importantes de la procédure (propositions d'admission, dates d'échéance à respecter…).
- ✓ Paramétrez votre mot de passe (12 caractères minimum dont 2 majuscules, 2 minuscules, 2 chiffres et 2 caractères spéciaux) et indiquez l'adresse mail que vous utilisez habituellement.

3 # Parcours scolaire

Les informations liées à la scolarité, le baccalauréat et les bulletins scolaires seront remontés par votre établissement actuel dans votre dossier Parcoursup. **Si vous constatez des erreurs, contactez le service de la scolarité de votre lycée pour effectuer les modifications.**

4 # Bac 2023

Votre inscription au baccalauréat génère un numéro OCEAN qui permet la remontée automatique des résultats du bac dans votre dossier. Ce numéro s'affiche automatiquement dans votre dossier Parcoursup. Si ce n'est pas le cas, demandez au secrétariat de votre établissement de le saisir dans l'interface de gestion Parcoursup.

↳ Vérifiez votre numéro OCEAN, informez le secrétariat de votre lycée s'il comporte des erreurs.

Informations importantes de votre dossier

Projet de formation motivé

Il est transmis aux formations de l'enseignement supérieur que vous avez demandées. Il pourra être utilisé au moment de l'examen des candidatures. Son contenu doit illustrer votre motivation relative à la formation choisie. Adaptez-le à chaque formation demandée. Il ne doit mentionner ni identité, ni signature. Des conseils de rédaction vous seront proposés par la plateforme au moment de la saisie.

Rubrique « Ma préférence »

C'est une rubrique obligatoire. Les informations que vous renseignez ne sont pas transmises aux établissements. Elles seront utilisées par la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) dans le cas où vous n'auriez reçu aucune proposition d'admission. Son rôle est d'apporter des solutions dans l'enseignement supérieur sur les places restées vacantes.

Fiche Avenir

Elle est spécifique à chaque vœu et permet à la formation demandée de disposer d'informations importantes sur votre année de terminale pour l'examen de votre dossier. Cette fiche Avenir sera consultable depuis votre dossier à partir du 1er Juin 2023.

Rubrique « Activités et centres d'intérêts »

Cette rubrique facultative vous permet de vous démarquer au travers de vos compétences et expériences professionnelles, associatives, sportives (stages, séjours linguistiques, bénévolat…). C'est un atout supplémentaire pour valoriser votre dossier pour les formations qui prennent en compte cet élément lors de l'examen des vœux. Votre professeur principal peut vous aider à rédiger cette rubrique. A savoir : les formations visées peuvent vous demander de fournir les diplômes, attestations et certificats mentionnés lors de l'inscription administrative.

Cordée de la réussite

Si vous faites partie d'un dispositif de « cordée de la réussite » il sera identifiable dans votre dossier. Si cela n'apparaît pas dans votre dossier, adressez-vous à votre lycée qui doit l'indiquer dans l'interface de gestion Parcoursup. Vous aurez le choix de communiquer ou non cette information aux formations qui examineront votre candidature.

Fiche « besoins spécifiques »

Si vous êtes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, vous pouvez renseigner une fiche de liaison pour préciser les aménagements dont vous avez bénéficiés pendant votre scolarité et les besoins pour votre rentrée. **Facultative, elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen des vœux.** Elle ne vous expose donc pas à un risque de discrimination. Elle pourra être utilisée par la CAES si vous la sollicitez. Dès que vous avez accepté définitivement la proposition de formation de votre choix, transmettez-la au référent handicap de votre futur établissement pour faciliter et mieux préparer votre rentrée étudiante.

Si vous êtes boursier et que votre dossier indique « non boursier », adressez-vous à votre lycée qui doit certifier le statut de boursier du second degré sinon ce ne sera pas pris en compte dans l'attribution des places au titre du quota minimum de boursiers fixé par le Recteur de votre académie.

Fiche sportifs / artistes de haut niveau

Signalez votre situation à cet endroit. Des aménagements de formation sont proposés aux jeunes qui ont une pratique sportive ou artistique intensive avec la participation à des compétitions / concerts ou autres évènements artistiques.

Attestation de passation

Un questionnaire en ligne sur le site Terminales2022-2023.fr **est obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de droit ou de sciences.**

Césure

Vous pouvez formuler une demande de césure pour suspendre temporairement vos études pour une durée de 6 mois à 1 an.

Cette demande peut être indiquée dans votre dossier mais vous devez obligatoirement la formuler auprès de l'établissement dans lequel vous avez été admis. Si elle est accordée par l'établissement, vous pourrez bénéficier du statut d'étudiant et conserver votre place dans la formation pour un retour pendant l'année en cours ou à la rentrée suivante.

Saisie des vœux en phase principale et consultation des résultats

Saisie des vœux du 18 Janvier au 9 Mars 2023

Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux sous statut scolaire et 10 vœux supplémentaires sous statut apprenti. Connectez-vous à votre dossier et prenez connaissance de toutes les informations concernant la formation (concours, langues obligatoires, frais de dossier, éléments du dossier pris en compte par la formation, coût de la formation…). **N'attendez pas le dernier jour pour remplir votre dossier, avancez par étape**.

« Aucun vœu ne pourra être ajouté après le 9 Mars 2023 »

Jeudi 6 Avril 2023 : Dernier jour pour finaliser votre dossier avec les éléments demandés par les formations et **pour confirmer chacun de vos vœux.**

« Un vœu non confirmé n'est pas examiné par la formation »

Examen des dossiers

Ce sont les commissions d'examen des vœux de chaque formation qui examinent les dossiers des candidats et transmettent leur classement dans l'application Parcoursup.

Consultation des résultats

Les résultats seront affichés dans votre dossier le **1er Juin 2023.** Les lycéens qui reçoivent une proposition d'admission seront avertis par mail, sms ou par notification via l'application Parcoursup. Vous devez répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués par la plateforme.

« Délai dépassé = place perdue car la proposition sera faite au candidat suivant dans la liste d'attente »

Chaque matin, Parcoursup est actualisé en fonction des réponses apportées par les candidats. Consultez quotidiennement votre dossier.

Dès le 1er Juin 2023 :

Si vous n'avez reçu que des réponses négatives de la part des formations sélectives (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles…) **vous pouvez demander un accompagnement individuel ou collectif dans votre lycée ou dans un CIO** pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

La phase complémentaire

De Mi-Juin à Mi-Septembre, elle vous permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont encore des places disponibles, quelle que soit votre situation (liste d'attente, refusé, admis). Les places vacantes sont actualisées en continu.

N.B : Il n'est pas possible de candidater pour une formation que vous avez déjà demandée en phase principale.

La CAES : Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur

A partir du 1er Juillet 2023 **si vous n'avez pas reçu de proposition d'admission** :
Vous pouvez solliciter depuis votre dossier un accompagnement personnalisé de la CAES de votre académie. Cette commission étudie votre dossier et vous aide à trouver une formation au plus près de votre projet et en fonction des places disponibles.

A partir du 1er Juin 2023 pour **les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau sans affectation ou qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques :**
Vous pouvez saisir la CAES et demander le réexamen de votre dossier. La CAES étudiera votre demande et si elle est recevable pourra faire une proposition d'admission dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée adaptée à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

A savoir

Licence hors secteur : **Pour les vœux de licence** hors de votre secteur géographique (précisé en rouge dans votre dossier), **les demandes de dérogation sont à formuler jusqu'au 15 Mai 2023** à partir de votre dossier.	Liste d'appel : **Ensemble des candidats classés** par l'établissement par la formation concernée. **Elle correspond à l'ordre dans lequel les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission.** Cette liste est fixe et ne change pas.	Liste d'attente : La place dans la liste d'attente est égal à votre rang de classement dans la liste d'appel moins le rang du dernier candidat qui a reçu une proposition. **Exemple : si vous êtes 5ème sur la liste d'attente, 4 candidats recevront une proposition d'admission avant vous.**

Ressources et Interlocuteurs

Interlocuteurs de proximité

Le Chef d'établissement et le secrétariat (bulletins, état civil, adresse, n° INE/INAA, n° OCEAN), le professeur principal, le psychologue de l'Éducation nationale au lycée ou au CIO, le professeur documentaliste (au CDI), vos professeurs.

Autres contacts

Les étudiants ambassadeurs, des responsables pédagogiques, des référents handicap…, retrouvez les coordonnées sur les fiches Parcoursup de chaque formation.

Dans le réseau des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et au lycée, les psychologues de l'Education nationale vous accueillent et vous accompagnent dans vos questionnements sur l'orientation et la recherche de formation

CIO D'AJACCIO
18, avenue Colonel Colonna d'Ornano – 20090 AJACCIO
Tél : 04 95 10 06 06 Fax : 04 95 10 52 09
cio-aja@ac-corse.fr

ANTENNE DE SARTÈNE
3 cours Bonaparte BP 43 – 20100 SARTÈNE
Tél : 04 95 77 10 73

ANTENNE DE PORTO-VECCHIO
4 rue Abbatucci – 20137 PORTO-VECCHIO
Tél : 04 95 70 14 65

CIO DE BASTIA
17 boulevard Hyacinthe de Montera – 20200 BASTIA
Tél : 04 95 30 09 90
cio-bastia@ac-corse.fr

ANTENNE DE CORTE
Campus Grossetti Bât. Pozzo di Borgo – 20250 CORTE
Tél : 04 95 45 00 21 Fax : 04 95 45 00 01
cio-corte@ac-corse.fr

ANTENNE D'ILE ROUSSE
Collège Pascal Paoli route de Calvi - 20220 ILE ROUSSE
Tél : 04 95 60 04 10
cio-irousse@ac-corse.fr

Sites de référence et réseaux sociaux

- **Parcoursup.fr**
  Retrouvez les informations sur la procédure, le calendrier… Consultez la **Foire Aux Questions** (FAQ). Recherchez une formation via le moteur de recherche et la carte interactive y compris les formations en apprentissage. Des tutoriels, lives, tchats et vidéos sont disponibles pour chaque phase importante de la procédure.
- **La rubrique « contact »** de Parcoursup est accessible depuis votre dossier pour toutes questions sur votre dossier personnel en cas de difficultés… Assurez-vous d'être connecté à votre dossier afin d'être authentifié lors de la rédaction de votre message.
- **https://orientazione.isula.corsica/**
  Trouvez des informations sur les formations en Corse, des vidéos à la découverte d'un métier, les dernières actualités régionales et les aides financières de la Collectivité de Corse en fonction de votre profil et de votre situation.
- **www.terminales2022-2023.fr**
  Sur le site de l'ONISEP retrouvez des conseils pour votre orientation, des informations sur les filières, les métiers, des questionnaires d'auto-évaluation, des MOOC…
- **Numéro vert 0 800 400 070 / monorientationenligne.fr**
  Des conseillers de l'ONISEP à votre écoute.
- **www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole**
  Pour faire vos demandes de bourses, de logement ou payer la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus). Pour toutes les demandes concernant ces services, veuillez prendre contact avec le CROUS de Corse : www.crous-corse.fr / 04 95 45 30 00
- **Les réseaux sociaux**